VILLE LES AVIRONS

Vers un territoire durable

Extrait N° 4 / du procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 04 octobre 2024

Séance ordinaire du 03 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 03 octobre à seize heures et trente minutes, les membres du Centre Communal d'Action Sociale des AVIRONS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Éric FERRÈRE, Président du Centre Communal d'Action Sociale.**

NOTA :

Le Président certifie que la convocation du Conseil a été faite le **26 septembre 2024** et que le nombre des membres en exercice étant de **16**, le nombre des membres présents est de **10.**

Le Président,

MAIRIE DES AVIRONS C.C.A.S Dépt. DE LA REUNION

Éric FERRÈRE

Présents : Pour le Conseil Municipal : M. Éric FERRÈRE - M. Jean-Daniel DENNEMONT - M. Pierrot CANTINA - Mme Suzie CUVELIER - Mme BARET Christine – Mme Marcella MAZEAU - Mme Suzette RIVIERE
Pour l'Association Saint-Vincent-De-Paul : M. Gidexe PERSEE
Pour l'UDAF : Mme Sophie PERSEE
Pour l'ORIAPA : Mme Blandine HOARAU

Absent : Mme Christelle ETHEVE-VADIER (conseillère municipale) - M. René VLODY (Conseiller Municipal) - M. Jean-Michel CADET (Club des amis) - Mme Annick AMACOUTY (Comité Régional Handisport) – Mme Fabienne HAMILCARO (UDAF) - M. Georges NACOULIVALA (Comité Régional Sport Adapté)

Secrétaire : Le Président propose la candidature de **Madame Christine BARET** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **Mme Christine BARET** est désignée pour en assurer les fonctions.

Le quorum ayant été atteint le Président passe à l'ordre du jour.

& &
&

<u>RAPPORT N°4 :</u> Information de changement de membre nommé du CCAS

Le Conseil d'Administration est informé que Mme Marie-Claude DALEVAN de l'Association « SAINT-VINCENT DE PAUL » ne fait plus partie de l'association à la suite de la nouvelle élection du bureau en date du 23 juillet 2024. Il nous a été proposé de la remplacer par Madame Dany OULIA pour représenter l'Association « SAINT-VINCENT DE PAUL ».
Le Président de l'association informe du désistement de dernière minute de Madame OULIA Dany. Il propose, en lieu et place, de la remplacer par Monsieur ZETTOR Roger.
De ce fait, Monsieur ZETTOR Roger siègera dorénavant au Conseil d'Administration du CCAS.

MAIRIE DES AVIRONS
C.C.A.S
Dépt. DE LA REUNION

Pour expédition conforme,

Le Président

Éric FERRÈRE

PUBLIÉ LE : 10 OCT. 2024

a présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du ribunal administratif de La Réunion (Tribunal administratif de La Réunion ; 27, rue Félix Guyon, CS 61107, 97404 Saint-Denis Cedex ; Tél. : 02 62 92 43 60 ; Fax : 02 2 92 43 62 ; greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois our répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce ême tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Le Maire certifie que le présent document
a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE
LE 10 OCT. 2024